

Elections Départementales et Régionales 2021



Cette année, les citoyens sont appelés à voter pour les élections Départementales et Régionales, les dimanches 13 et 20 juin prochains.
Pour voter à ces élections, les électeurs peuvent encore déposer leur demande d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 7 mai 2021.

Chaque électeur devra alors :

- être âgé de 18 ans, au plus la veille du 1er tour du scrutin ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France ou dans son pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- apporter la preuve de son attache avec la commune d'inscription